



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 03 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trois mars, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Melpha, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, Mme Odile AZE, Mme Magali BERTIN, M. Fabrice GOHIER, M. Patrick LEMENUUEL, M. Gilles TESTARD, M. Louis VASTEL, Mme Marie-Madeleine TRAVERT, Mme Milcah BAUDEVEIX, M. Erick HAMOND, M. Samuel HARDY, Mme Lynda LEGAST, Mme Catherine LE BARS.

Cette séance s'est réunie à huis clos à la demande de M. le Maire et du conseil municipal et les mesures barrières ont été respectées.

Excusés: M. Philippe LANDAIS, Mme Célia DESAINT-DENIS

Non excusé :

Procurations : M. Philippe LANDAIS à M. Pascal LANGLOIS
Mme Célia DESAINT-DENIS à M. Patrick LEMENUUEL

Secrétaire de séance : M. Gilles TESTARD

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Convocation : 26 février 2021

Affichage : 05 mars 2021

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 03 février 2021.

2021-005 : ENTRETIEN DES ARBRES

M. le Maire présente un devis de l'entreprise HAUTON élagage à La Meauffe pour la taille d'arbustes aux lieux-dits : Impasse Bellevue, la Lande de Haut, le Clos des Chênes, Saint-Gilles et les Charmilles pour un montant de 1 400 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de HAUTON élagage pour un montant de 1 680 € T.T.C.

2021-006 : ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. le Maire présente un devis de CONQUERANTS et BÂTISSEURS à La Meauffe pour l'entretien des chemins de randonnées situés à : la côte du Poirier, le Moulin Faby, la Crêterie, la Herbaudière, le Coquet, le Tronquet pour un montant de 1 848.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revoir la proposition du devis lors d'un prochain conseil après visite des chemins par la commission voirie.

2021-007 : REPARATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

M. le Maire présente un devis de la SARL SENECHAL à Graignes pour des travaux de réparation du clocher de l'église pour un montant de 500 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la SARL SENECHAL pour un montant de 600 € T.T.C.

2021-008 : PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNE DE LA MEAUFFE ET SAINT-LÔ AGGLO

Le conseil municipal est amené à délibéré sur le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-11-2, L.5211-40-1, L.5211-57,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique (articles 1 à 4 et 8),

CONSIDERANT ce qui suit :

Associer davantage les communes au fonctionnement de Saint-Lô Agglo tout en renforçant les temps d'échanges relatifs à l'Agglo au sein des conseils municipaux, tel est l'objet du pacte de gouvernance.

Rendu possible par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, le pacte s'avère une nécessité pour la communauté d'agglomération issue tout d'abord d'une longue histoire de coopération intercommunale commencée dans les années 1960 puis d'une série de fusions dont la dernière date de 2017, sans oublier la création des communes nouvelles.

Plus qu'une possibilité offerte par le législateur, il s'agit d'abord d'une philosophie qui vise à rapprocher la communauté d'agglomération, ses communes membres, ses élus et ses habitants autour d'un projet de territoire axé sur un développement harmonieux afin que chacun puisse vivre et travailler au pays.

Le pacte de gouvernance proposé par Saint-Lô Agglo affiche ainsi clairement l'objectif d'élaborer une gouvernance tenant compte de la diversité et de l'histoire des territoires de Saint-Lô Agglo permettant de relever ensemble les défis de demain auquel notre territoire doit faire face.

Ce document affiche tout d'abord « les valeurs communes » de Saint-Lô Agglo et de ses membres et rappelle les principales instances de gouvernance de l'Agglo dont le rôle dévolu à la conférence des maires tout en mettant en avant le conseil municipal qui est un lieu de débat et d'échange des travaux de l'intercommunalité.

Ensuite, le pacte met en avant le rôle du nouveau service d'appui aux communes, la mise en œuvre du contrat entre les communes et l'Agglo pour développer et soutenir les initiatives locales, la démarche de performance qui doit animer l'Agglo, le développement de nouvelles synergies entre l'établissement public et ses membres passant notamment par des enjeux de mutualisation ou de clarification des compétences.

Le conseil municipal de La Meauffe, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô Agglo dans les conditions définies dans le rapport et sur la base des éléments présentés.

2021-009 : DEVIS POUR FOURNITURE ET POSE D'UNE STELE + PLAQUES

M. le Maire présente un devis de la SARL PLESSIS à Saint-Lô pour la fourniture et pose d'une stèle avec 10 plaques à installer au jardin du souvenir au cimetière de la commune pour un montant de 300 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la SARL PLESSIS pour un montant de 300 € T.T.C.

M. le Maire rappelle que seules les plaques proposées par la mairie seront autorisées.

2021-010 : TRAVAUX DE VOIRIE

M. Fabrice GOHIER présente les devis pour les travaux de voirie à effectuer aux lieux-dits Saint Gerbot, les Claies de Vire :

- Travaux Publics BOUTTE à Condé sur Vire pour un montant de 20 746.32 € T.T.C.
- Entreprise COLAS à Saint-Lô pour un montant de 20 612.76 € T.T.C.
- Travaux Publics JONES à Tournay sur Odon pour un montant de 20 443.92 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis des Travaux Publics BOUTTE pour un montant de 20 746.32 € T.T.C.

PRESENTATION DU NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE DES DECHETS

M. le Maire donne lecture du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers adopté le 1^{er} avril 2019 par le conseil communautaire qui sera effectif en janvier 2022.

Afin que tous les conseillers municipaux disposent en amont des informations utiles leur permettant de répondre aux questions des habitants, une proposition de dates a été envoyée à Saint-Lô.

INFORMATIONS DIVERSES :

Site Internet de la commune :

Le site internet de la commune est consultable à l'adresse suivante : <https://la-meauffe.fr/>

Les parents d'élèves peuvent désormais, consulter les menus proposés à la cantine.

Les informations sur le site évolueront au fil du temps.

Nouveaux horaires du secrétariat de mairie :

A compter du 16 mars prochain, le secrétariat de la mairie sera ouvert de 9h à 12h les lundis, mardis et vendredis.

Changement d'horaire de la garderie :

M. le Maire informe les parents qui souhaiteraient inscrire leurs enfants à la garderie le matin, qu'à compter du 2 mai prochain, la garderie accueillera les enfants le matin dès 7h15.

Incivilités au niveau du bourg :

Une vidéo-surveillance va être mise en place sur le site : mairie, école et Espace Melpha dans les prochains jours.

Commission des finances :

Afin de préparer les budgets 2021, la commission Finances se réunira le mercredi 10 mars à la mairie dès 14h30.

Demande d'un miroir au pont de chemin de fer (lieu-dit Fors) :

Afin de sécuriser le lieu-dit « Fors », une demande de pose d'un miroir a été faite auprès du conseil départemental de la Manche. Celui-ci a refusé la demande et a opté pour la pose d'un boîtier de comptage de véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 H 40.

Le Maire

Pascal LANGLOIS